

## Réunion délégués du personnel DTmp Sud-Ouest du 23 mars 2007

### Questions CFTC

*1) Pouvez-vous nous faire un point sur les missions temporaires des cadres ?*

Réponse : Sur le périmètre de la DTmp, 6 salariés restent en situation de déploiement à ce jour (1 non cadre, 2 cadres Dbis et 3 cadres F ; 5 fonctionnaires et 1 salarié de droit privé). Toutes ces situations individuelles sont suivies par l'Espace Développement et les salariés concernés sont en mission temporaire dans l'attente d'une affectation sur un poste. Ces missions temporaires sont les suivantes

- salarié non cadre : mission formation à la boutique de La Rochelle (AD Limousin Poitou Charentes)
- cadres Dbis : FTTH à Poitiers, responsable SI à l'AD Aquitaine
- cadres F : conseiller mobilité externe à l'Espace Développement, évolution de la tarification des services clients Orange France (mission nationale), le 3<sup>ème</sup> cadre est actuellement en CET

*2) SST : où en sont les réflexions ?*

Réponse : Une étude sur les scénarios d'organisation des Services de Santé au Travail est en cours au niveau du périmètre France.

### Questions CGC

*1) Quel est le devenir d'un Délégué du Personnel nouvellement élu et qui ferait l'objet d'une mobilité interne avec changement d'établissement au cours de l'année ? (question non traitée lors de la précédente réunion)*

Réponse : À notre connaissance il y a une seule situation individuelle relevant de ce cas de figure au sein de la DTmp Sud-Ouest. Au cas d'espèce il s'agit d'un fonctionnaire, pour lequel le processus de mise en déploiement a débuté dans le cadre de la réorganisation des activités en France, bien avant qu'il soit élu délégué du personnel suppléant (ou même candidat). Dans le cas où il accepterait la proposition de poste qui lui est faite il perdrait son mandat. Dans le cas où il n'accepterait pas cette proposition une mutation dans l'intérêt du service sera envisagée après réunion de la commission administrative compétente, ce qui entraînera la perte de son mandat. La protection liée au mandat perdure 6 mois après la fin du mandat.

*2) Depuis la dernière réunion du 16 février, les choses n'ont guère évolué pour les salariés de la DTISO MP sans affectation ; la majorité d'entre eux reste dans la situation très inconfortable de missions, sans perspective d'intégrer un poste qui leur convienne.*

*Qu'est-il prévu à court terme pour leur apporter une solution satisfaisante ?*

*Selon quels critères les Parts variables ont-elles été évaluées pour les cadres sur mission ? Avec qui les entretiens individuels se sont-ils déroulés ?*

Réponse : La Direction poursuit toujours l'objectif de régler ces situations dans les meilleurs délais. L'Espace Développement suit l'ensemble des situations afin de trouver les meilleures solutions de mobilité interne ou externe en fonction des compétences et des souhaits des salariés et des besoins de l'entreprise.

Concernant les parts variables managériales du 2<sup>ème</sup> semestre 2006, la formalisation des missions a permis notamment de fixer des objectifs de contribution attendue dans le cadre de la mission, l'évaluation des résultats obtenus et de l'implication de chaque cadre concerné a conduit à définir le niveau de la part individuelle. La part collective correspond au niveau de performance de l'entité, elle a pu être remise en cause totalement ou partiellement en cas d'implication individuelle insuffisante.

*3) Les cadres qui souhaitent réaliser une mobilité à l'International se heurtent à de nombreuses difficultés : non affichage des offres à travers PlanetEmploi, contact national qui renvoie systématiquement la demande à l'Espace Développement local, et un Espace Développement qui semble bien démuni en la matière. Comment aider ces personnels à réaliser une des priorités du Groupe en terme d'emploi ?*

Réponse : Les postes ouverts à l'international sont publiés dans l'« international job board » accessible à tous les salariés du Groupe à partir du portail anoo. En général il s'agit d'offres assez spécifiques et ciblées. Les candidats réellement motivés pour évoluer vers un poste à l'international peuvent prendre des contacts avec les business partners RH des Directions de zones internationales avec l'aide de l'Espace Développement ou de leur DRH.

### Questions CGT

*1) Quel(s) sont le(s) nom(s) et coordonnées de(s) inspecteur(s) du travail référents dans la DTmp Sud-Ouest en fonction des lieux de travail des personnels de la DTmp Sud-Ouest ?*

Réponse : Concernant les salariés de la DTmp les inspecteurs du travail référents sont  
- pour le siège de la DTmp, Madame Lapeyrade (section n°5, 118 cours Maréchal Juin, 33075 Bordeaux cedex)  
- pour les autres sites :

- \* Pyrénées Atlantiques : Mme Dijoud  
Cité Administrative Boulevard Tourasse  
64000 Pau Cédex
- \* Lot et Garonne : Mme X (non communiqué)  
997 Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 Agen Cédex 9
- \* Charente Maritime : M. X (à préciser)  
Centre Administratif Chasseloup – Laubat  
Avenue de la Porte Dauphine  
17000 La Rochelle Cédex
- \* Vienne : Mme Mottet  
22 Rue Gay Lussac  
BP 529  
86020 Poitiers Cédex
- \* Haute Vienne : M. Legros  
2 Allée Saint Alexis  
BP 13203  
87032 Limoges Cédex

*2) Quelles sont les suites données par la direction à la lettre, en date du 27 février 2007, de l'inspecteur du travail Monsieur Vitek à la Direction Territoriale Sud-Ouest ?*

Réponse : Une réponse a été adressée hier à l'inspecteur du travail concernant cette situation individuelle.

3) *Quelle est la liste des adresses de visite des agents de la DTmp Sud-Ouest ?*

Réponse :

12 Boulevard Antoine Gauthier, 33047 Bordeaux

20 rue du Château d'Eau, 33065 Bordeaux

28 rue Louis Liard, 33065 Bordeaux

23 rue Thomas Edison, 33610 Canejan

25 rue Edouard Michaud, 87033 Limoges

4 rue Tristan Derême, 64016 Pau

44 rue Paganel, 47000 Agen

30 rue Salvador Allende, 86030 Poitiers

2 rue de l'ormeau de pied, 17108 Saintes

68 avenue Louis Lumière, 17180 Périgny

2 avenue Belle Marion, 64600 Anglet

2 rue de la mabilais, 35032 Rennes Cédex

4) *Où se situent les panneaux d'affichage réservés DP DTmp Sud-Ouest dans chaque site ?*

Réponse : Actuellement des panneaux d'affichage existent sur les sites de Bordeaux Château d'Eau, Pau, Poitiers (bâtiment Touffenet), La Rochelle (bâtiment Périgny) et Limoges (bâtiment Ampère) et sont en cours de mise en place sur le site de Bordeaux Porte de Bordeaux.

### Questions CFDT

1) *Pouvez-vous nous faire le point des personnes en situation de déploiement sur les 2 ex DRMP?*

Réponse : Sur le périmètre de la DTmp, 6 salariés restent en situation de déploiement à ce jour (1 non cadre, 2 cadres Dbis et 3 cadres F ; 5 fonctionnaires et 1 salarié de droit privé). Toutes ces situations individuelles sont suivies par l'Espace Développement et les salariés concernés sont en mission temporaire dans l'attente d'une affectation sur un poste. Ces missions temporaires sont les suivantes

- salarié non cadre : mission formation à la boutique de La Rochelle (AD Limousin Poitou Charentes)

- cadres Dbis : FTTH à Poitiers, responsable SI à l'AD Aquitaine

- cadres F : conseiller mobilité externe à l'Espace Développement, évolution de la tarification des services clients Orange France (mission nationale), le 3<sup>ème</sup> cadre est actuellement en CET

2) *Cadres en mission temporaire:*

*Quel dispositif est prévu lorsque les cadres en mission temporaire auront atteint la durée limite de missions proposées, c'est à dire 1 an ?*

Réponse : La Direction poursuit toujours l'objectif de régler ces situations dans les meilleurs délais. La question apparaît prématurée dans la mesure où les missions temporaires ont débuté en septembre 2006. Concernant les fonctionnaires, des mutations dans l'intérêt du

service pourraient être envisagées et ceci d'autant plus que des postes sont disponibles en nombre supérieur au nombre de personnes en situation de déploiement en France.

*3) Certains cadres ont candidaté sur des postes disponibles et n'ont pas été retenus, car ils "n'avaient pas le profil". Que compte faire FT pour permettre aux personnes en déploiement d'acquérir les compétences nécessaires pour un nouveau poste ?*

Réponse : L'entreprise propose des parcours de professionnalisation qui interviennent en soutien d'un projet professionnel nécessitant de forts changements de compétences et conduisant à une mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Ils sont construits de manière à accompagner et soutenir une progression de qualification menant à un poste stratégique ou à un secteur prioritaire. Ce dispositif est la voie privilégiée pour les reconversions.

*4) Pour les cadres en Dbis en mission actuellement, y-a-t-il des postes disponibles en Aquitaine et LPC?*

Réponse : Oui, ces postes sont d'ailleurs publiés dans Planetemploi. A ce jour 4 postes sont ouverts sur le bassin d'emploi Limousin Poitou Charentes et 3 sur le bassin d'emploi Aquitaine.

*5) Pouvez vous nous indiquer les sites où sont installés les panneaux d'affichage des DP de la DTMP ?*

Réponse : Actuellement des panneaux d'affichage existent sur les sites de Bordeaux Château d'Eau, Pau, Poitiers (bâtiment Touffenet), La Rochelle (bâtiment Périgny) et Limoges (bâtiment Ampère) et sont en cours de mise en place sur le site de Bordeaux Porte de Bordeaux.

*6) Lors de la réunion DP du 16/02, vous nous avez indiqué que les questions réponses des réunions DP de la DTMO pourraient être consultées sur le répertoire commun à tous les salariés de la DTMP. Cela a-t-il été fait ?*

Réponse : Oui. Sur le disque réseau commun de la DTmp, un répertoire a été créé : DTMO MP-DP. Si des salariés de la DTmp rencontraient des difficultés pour accéder à ce répertoire en lecture, il faudra qu'ils se signalent par mail à l'adresse suivante : ZZZ Pt Entrée Client CCO-R SOA afin de faire ouvrir leurs droits en lecture.